

## AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée  
N° de dossier : 2021-00233-S

<b>Requérant(s)</b>	SEOD, Case Postale 851, 2800 Delémont
<b>Auteur du projet</b>	CSC Arc jurassien, Colin Douady, Cottendart 1, 2013 Colombier
<b>Description de l'ouvrage</b>	Implantation complémentaire de conteneurs semi-enterrés de type Molok
<b>Cadastre(s), parcelle(s)</b>	Vicques, 265 (Chemin de la Pale), 211 (Route de Courrendlin - Cimetière)
<b>Lieu-dit, rue</b>	2824 Vicques
<b>Affectation de la zone</b>	En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UA
<b>Plan spécial</b>	Aucun
<b>Dérogation(s) requise(s)</b>	art. 63 al. 1 LCER (parcelle 265)
<b>Requête(s) spéciale(s)</b>	Aucune
<b>Date de parution du JO</b>	04.06.2021
<b>Début de la publication</b>	07.06.2021
<b>Échéance de la publication</b>	07.07.2021

---

### Ouvrages

Pose d'un molok supplémentaire aux endroits indiqués ci-dessus.  
Moloks semi-enterrés, dimensions : diamètre 1.70m, hauteur 0.90/1.20 m.  
Polyéthylène PE, teinte brun clair, couvercle en plastique, teinte noire

---

### Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au 07 juillet 2021 à l'Administration communale de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Vicques, le 27 mai 2021